

Message culture de la Confédération : le CAF demande un soutien accru aux cantons plurilingues

Bienne, le 20 octobre 2014

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a pris position sur le Message culture de la Confédération pour la période 2016-2019. Sa prise de position a été adressée en complément de celle du canton de Berne ; elle se concentre sur les aspects liés à la compréhension entre les cultures ainsi qu'aux soutiens financiers via la Loi fédérale sur les langues.

Le CAF approuve les trois axes qui formeront la politique culturelle de la Confédération en 2016-2019, à savoir la « participation culturelle », la « cohésion sociale » et la « création et innovation ». Il souligne l'importance particulière à ses yeux de l'axe de la cohésion sociale. Celle-ci lui semble en effet souffrir de la tendance actuelle des régions et communautés culturelles à se replier sur soi. Au moment où plusieurs cantons envisagent de remettre en question l'enseignement des langues nationales à l'école primaire, une évolution que déplore le CAF, il est particulièrement important que la Confédération décide de « *préserver et promouvoir les langues minoritaires ; encourager le plurilinguisme individuel et institutionnel dans les différentes langues nationales* », comme le prévoit le Message culture.

Soutien accru aux cantons plurilingues

Le CAF salue donc l'augmentation prévue par la Confédération des moyens mis à disposition dans le domaine des « *mesures en faveur de la compréhension* », qui passeront de 22,9 millions de francs (en 2012-2015) à 29,3 millions de francs (en 2016-2019). Ces soutiens, via la Loi fédérale sur les langues et le soutien aux cantons plurilingues, ont permis de développer plusieurs projets importants dans le canton de Berne, avec la collaboration du CAF, du Forum du bilinguisme et de l'administration cantonale.

Pour permettre la poursuite et le développement de ces efforts, le CAF demande à la Confédération que la hausse prévue des moyens en faveur de la compréhension puisse être affectée au soutien aux cantons plurilingues, sans la restreindre, comme le prévoit le Message culture, au développement des échanges scolaires. L'application de la Loi fédérale sur les langues a en effet suscité un afflux croissant de demandes, qui comprennent aussi des échanges scolaires, mais vont bien au-delà. Des actions de sensibilisation ont pu être menées jusqu'ici tant dans les écoles que dans le domaine culturel, l'administration ou la santé publique. Les moyens à disposition sont toutefois restreints, face au nombre croissant de demandes ; d'où l'appel du CAF à un soutien fédéral accru aux cantons plurilingues.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

La présidente :

Le secrétaire général :

Pierrette BERGER-HIRSCHI

David GAFFINO

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15.
- M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.